

## SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE Salles sur Cérrou

### Extrait du Registre des Délibérations

Réf: D05-24 10 2023  
Convocation : 12 10 2022

#### Conseil Syndical du 24 10 2023

#### **Objet : Renouvellement contrat de travail de [REDACTED]**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	17
Nombre de membres suppléants présents :	03
Nombre de pouvoir donné :	01

#### Présents :

Madame MOULIADE Régine,  
Messieurs BONNET Michel, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, JONGBLOET François, BRIERE Alex, MALET Christian, PUECH Christian, BOHERE Jean-Christian, TRESSOLS Bernard, ESCOUTES Jean-Marc, DOUZIECH Florent

Pouvoirs : Mme SOULIE Christiane donne pouvoir à Mme MOULIADE Régine

#### Absents :

Absents Excusés : REDO Aline, SCHULTHEISS Pierre, PAILLAS Pierre, DALMAYRAC Gilbert, VALIERE Jean-Paul, AZAM Rolande, HERIN Christophe, RUFFEL Francis

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV), Mme COUPIAC Clotilde (SMBCV)

#### **- Le Président expose à l'assemblée ce qui suit,**

- Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte de rivière Cérrou Vère en date du 19 décembre 2016, créant l'emploi de chargé de mission « Prévention des inondations » qui permettra d'instruire un PAPI d'intention
- Vu le contrat de travail à durée déterminée engageant [REDACTED] pour une durée d'un an du 01/03/2017 au 28/02/2018
- Vu le prolongement des opérations concernant la mission de [REDACTED] et la nécessité du poste de chargée de missions au sein du Syndicat Mixte de Rivière Cérrou Vère,
- Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte de rivière Cérrou Vère en date du 01 février 2018, renouvelant l'emploi de chargé de mission « Prévention des inondations » afin de poursuivre les missions liées à ce poste
- Vu la déclaration de vacance d'emploi N° 81180086 pour le poste de Chargé de Mission « **Prévention des inondations** » transmise au Centre de gestion de la Fonction Publique du Tarn le 5 février 2018
- Vu la prolongation du contrat de [REDACTED] du 01/02/2018 au 28/02/2019.
- Vu la délibération du comité syndical en date du 11 juillet 2019, le contrat de travail de [REDACTED] a été renouvelé après une absence du 01/03/2019 au 31/08/2019.
- Vu la déclaration de vacance d'emploi N° V08119077798001 en date du 24/07/2019,

Vu la nomination de [REDACTED] sur cet emploi et vu le contrat de travail de [REDACTED] du 01/09/2019 au 31/12/2021  
Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère en date du 19 octobre 2021, renouvelant l'emploi de chargé de mission « Prévention des inondations » afin de poursuivre les missions liées à ce poste.  
Vu la déclaration de vacance d'emploi N° V081211100455134 en date du 18/11/2021,  
Vu la nomination de [REDACTED] sur cet emploi et vu le contrat de travail de [REDACTED] du 01/09/2021 au 31/12/2021  
Vu la déclaration de vacance d'emploi N° V081220900783082001 pour le poste de Chargé de Mission « **Prévention des inondations** » transmise au Centre de gestion de la Fonction Publique du Tarn le 15/09/2022.  
Vu la prolongation du contrat de [REDACTED] du 01/01/2022 au 31/12/2022  
Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère en date du 25 octobre 2022, renouvelant l'emploi de chargé de mission « Prévention des inondations » afin de poursuivre les missions liées à ce poste.  
Vu la prolongation du contrat de [REDACTED] du 01/01/2023 au 31/12/2023  
Compte-tenu que les missions effectuées par [REDACTED] ne sont pas terminées et pour les besoins du service.

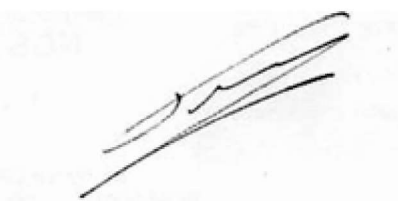
Monsieur le Président indique que [REDACTED] va finaliser le PAPI d'intention (Phase étude) qui s'achève au 31/12/2023 et travaille sur l'élaboration du PAPI complet (Phase opérationnelle) qui sera validé et débutera en 2024. Monsieur Le Président indique qu'il serait donc judicieux et nécessaire de prolonger le contrat de [REDACTED] afin de mener à bien toutes les actions liées à la mission de prévention des inondations qui va entrer dans sa phase opérationnelle (PAPI complet).

**APRES EN AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE**, à l'unanimité des membres présents :

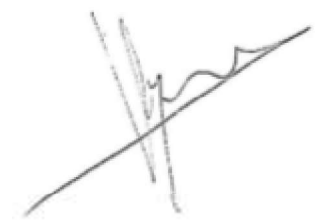
- **DECIDE** de prolonger le contrat de travail de [REDACTED] pour une durée de 20 mois, du 01/01/2024 au 31/08/2025, sur le grade d'Ingénieur Territorial, Catégorie A, IB 518 IM 445. [REDACTED] conserve ses droits au régime indemnitaire et au SFT. La rémunération de [REDACTED] pourra être revalorisée en fonction de sa manière de servir et à l'issu de son entretien professionnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives à la prolongation du contrat de [REDACTED] et signer les documents.

Le Président,  
M. PUECH Christian

Le secrétaire, Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN  
CEROU-VERE  
Plateau de la gare  
81640 SALLES SUR CEROU  
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le :  
Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre figurent les signatures des membres présents.  
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture